RAYONNER À L’INTERNATIONAL :

Circulation et tournée

La composante **Circulation et tournée** du programme *Rayonner à l’international* finance des activités liées à l’établissement d’échanges et de réseaux artistiques à l’intention d’artistes, de groupes et d’organismes artistiques canadiens. Les subventions aident à bâtir la carrière internationale d’artistes canadiens et à donner un meilleur profil à leurs œuvres à l’étranger. Les diffuseurs, partenaires ou organismes d’accueil étrangers doivent verser des cachets aux artistes, aux groupes ou aux organismes pour la présentation d’un spectacle ou d’une exposition.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** —[projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** — De façon générale, jusqu’à 50 % des coûts admissibles, jusqu’à concurrence de 200 000 $

**Limites pour les demandes**— Vous pouvez faire 4 demandes par année (du 1er janvier au 31 décembre) pour cette composante et recevoir un maximum de 200 000 $ pour vos subventions combinées. Vous pouvez soumettre plus d’une demande à chaque date limite.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les artistes et conservateurs
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les artistes, groupes, collectifs et organismes sans but lucratif professionnels Inuit, Métis et des Premières Nations
* les festivals et centres de diffusion des arts médiatiques
* les festivals des arts visuels canadiens et étrangers

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

* Circulation ou tournée d’artistes, d’expositions ou d’œuvres artistiques vers au moins 1 destination internationale
* Tournée canado-américaine dont la majorité des événements se déroule aux États-Unis

Les diffuseurs, partenaires ou organismes d’accueil doivent faire une contribution financière à la tournée. Ceci peut comprendre le paiement de frais d’exposition ou de prestation, fournir une part des frais d’entrée ou des ventes au guichet, et dans des circonstances exceptionnelles, une contribution à l’hébergement ou autres coûts de tournée.

Les projets autoprésentés ou autopromus ne sont pas admissibles.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date de début du projet, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada, ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

Coûts directs liés à l’activité, y compris :

* le cachet des artistes
* le transport
* l’hébergement et les indemnités journalières
* les frais supplémentaires pour l’expédition d’équipement ou de bagages nécessaires à votre activité
* les dépenses pour la réalisation de la tournée et pour l’exposition
* la promotion et la gestion du projet
* le cachet des artistes et les dépenses de production préalables à la tournée dans le cas de la reprise d’une œuvre existante (pour les [arts de la scène](http://conseildesarts.ca/glossaire/arts-de-la-scene) seulement)

# Évaluation— Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité d’évaluation par des pairs](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) représentant une discipline ou un ensemble de disciplines qui évalue votre demande de la composante **Circulation et tournée** du programme *Rayonner à l’international,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

Résultats escomptés :

* Développement de votre profil international ou celui des artistes canadiens ou de votre pratique artistique.
* Création de nouveaux débouchés pour vous ou pour les artistes participants

**Mérite artistique 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Qualité artistique de l’œuvre
* Pertinence des œuvres pour les marchés visés

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Capacité et expérience pour mener à bien le projet
* Expérience, qualité et contribution des partenaires ou des organismes d’accueil
* Budget réaliste, comportant d’autres sources de revenus et une utilisation efficiente des ressources

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant votre :

* projet et ses résultats escomptés
* itinéraire
* budget

Vous devrez également soumettre :

* au moins une invitation, une lettre d’intention ou une preuve d’engagement ferme
* des exemples d’œuvre que vous comptez présenter en tournée ou faire circuler, ou un exemple d’œuvre similaire

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts au moins deux semaines avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots) **\***

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, LIEU et DATES. (environ 25 mots) **\***

Par exemple : *«* Pour effectuer la tournée de *TITRE DE L’ŒUVRE* aux États-Unis,du *jour/mois/année* au *jour/mois/année. »*

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Début de la tournée/circulation \***

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Fin de la tournée/circulation \***
2. **Aperçu des activités publiques**

Pour les candidats qui ne sont pas des arts de la scène : énumérez toutes vos activités dans le tableau qui sera fourni dans le formulaire de demande.

Pour les candidats des arts de la scène : énumérez jusqu'à 5 activités qui vous semblent les plus intéressantes ou les plus importantes. Si votre projet comprend plus de 5 activités, considérez inclure :

* une activité par pays
* une première présentation dans un pays
* la première internationale d'une nouvelle œuvre
* la participation à un événement d'envergure
* une invitation d'un organisme d’accueil réputé

Remarque : vous devrez fournir votre itinéraire détaillé avec le formulaire de budget.

1. **Consentement à partager mes coordonnées et l’aperçu des activités publiques\***

Grâce à une approche coordonnée, Affaires mondiales Canada (AMC), Patrimoine canadien (PCH) et le Conseil des arts du Canada ont convenu de partager l’information relative aux artistes canadiens qui voyagent à l’étranger pour des projets financés par le Conseil des arts par l’entremise de son programme Rayonner à l’international. Cette initiative a été mise sur pied en vue d’optimiser la participation canadienne aux principaux événements internationaux et d’établir les possibilités de représentations consulaires à ces événements ou à d’autres activités visant à reconnaître les artistes canadiens invités.

Si mon projet est retenu, je consens à communiquer mes coordonnées et l’itinéraire de la tournée (annexes) ou l’aperçu des activités publiques à AMC et PCH. AMC pourrait partager ces renseignements avec les ambassades et consulats canadiens dans les pays visés par mon projet.

oui, je donne mon consentement
non, je refuse

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots) **\***

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez votre forme d’art et les activités que vous souhaitez entreprendre. Pourquoi souhaitez-vous faire circuler cette exposition ou organiser cette tournée dans cette région du monde?** (environ 750 mots) **\***
2. **Comment ce projet vous permettra-t-il de :** (environ 500 mots) **\***
* **développer ou d’améliorer votre profil international ou celui des artistes canadiens ou de votre pratique artistique.**
* **créer de nouveaux débouchés pour vous ou les artistes qui participent?**
1. **Décrivez brièvement toute expérience antérieure qui démontre que vous pouvez mener ce projet à bien. Si vous n’avez jamais fait de tournée ou de diffusion d’œuvres, ou si cette région représente un nouveau marché, expliquez pourquoi vous estimez devoir entreprendre le projet.** (environ 250 mots) **\***
2. **Décrivez les diffuseurs, les partenaires ou les organismes d’accueil avec lesquels vous travaillez et leur capacité d’entreprendre ce projet.** (environ 500 mots) **\***
3. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
4. **Veuillez fournir tout renseignement supplémentaire essentiel à la compréhension de votre demande.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

**Il vous incombe de vous conformer à toutes les mesures régionales ou nationales relatives à la santé publique et aux voyages lorsque vous menez des activités financées par le Conseil des arts du Canada. Si des mesures de santé publique ou de voyage ont actuellement une incidence sur votre projet, décrivez les précautions que vous prenez pour vous conformer à ces mesures.** (environ 250 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes. \***
2. **Montant demandé\***

De façon générale, peut atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu’à concurrence de 200 000 $.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

1. **Si votre budget comprend des coûts préalables à la tournée de la reprise d’une œuvre existante, indiquez la date à laquelle l’œuvre a été présentée pour la dernière fois et justifiez l’intégration de ces coûts dans votre budget de tournée.** (environ 100 mots)

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez au moins une invitation, lettre d’intention ou preuve d’engagement ferme. \***

Ces documents doivent renfermer autant d’information que possible sur les dates de l’événement, les lieux de présentation, les frais et autres contributions financières.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre un exemple d’œuvre que vous comptez présenter en tournée ou faire circuler, sinon un exemple d’œuvre similaire. \***

La documentation d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d’appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu’à ce qu’elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts du Canada.